

# SFACS Industrie

(Société Fluides Air Comprimé Services)  
S.A.R.L. au Capital de 8 000,00 €  
SIRET : 518 702 998 00023 R.C.S de Romans  
FR 86518702998.

*crec@sfacs*

## PROPOSITION de MAINTENANCE n° 4

(pour bénéficier de la garantie qualité d'air comprimé correspondant aux matériels installés,  
suivant facteur de charge)

### ENTRE LE PRESTATAIRE

SFACS Industrie  
Siège social Bureaux et Atelier – Les Meuilles – 26350 - MONTRIGAUD  
SIRET : 518 702 998 RCS de 26100 ROMANS

TEL: 09 61 31 16 40  
FAX : 04 86 55 63 01

Mail : [info@sfacs-industrie.fr](mailto:info@sfacs-industrie.fr)

**ET LE BENEFICIAIRE (lire le Client)**

**Sté LA DAUPHINOISE  
ZI du Rival  
Site Les Olnières  
38 – LA COTE ST ANDRE**

**Adresse d'intervention : idem**

Téléphone :  
0672287478 M. Hubert RUARD  
0621251661 M. Sandy MOTTUEL-BAIN  
Télécopie : 0474580987

INSTALLATION CONCERNEE :

MATERIEL	N° DE SERIE	Nb D'HEURES
LIGNE TRAITEMENT ET FILTRATION SUR COMPRESSEUR D'AIR CSD 105 KAESER	N° 2626 ANNEE 2013	MOINS DE 8000 HEURES DE FONCTIONNEMENT/AN

Siège social, Bureaux et Ateliers : Les Meuilles – 26350 - MONTRIGAUD  
Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 **SITE WEB:** [www.sfacs-industrie.fr](http://www.sfacs-industrie.fr) ou **PAR MAIL:** [info@sfacs-industrie.fr](mailto:info@sfacs-industrie.fr)

Les obligations de SFACS sont strictement limitées aux opérations visées dans la présente offre. Elles ne comprennent pas les opérations de surveillance et de vérification courante du matériel fourni.

Ces opérations de maintenance journalière restent à la charge du Client !

SFACS s'engage à noter sur les feuilles d'attachement toute anomalie rencontrée lors de l'intervention de ses techniciens ainsi qu'à fournir sur demande au Client, toute proposition pour améliorer le fonctionnement et la fiabilité de l'installation.

#### **4° HORAIRES D'INTERVENTION**

Les opérations normales de maintenance auront lieu les jours ouvrés,

- DU LUNDI AU VENDREDI.
- DE 9H00 A 17H00.

#### **5° OBLIGATION**

##### **5-1 Le Client s'engage**

- A informer SFACS par téléphone, par fax ou mail de tous les incidents et anomalies de fonctionnement du matériel.
- A déclarer que les matériels énumérés au plan de maintenance sont bien installés sur un même site.
- A ce que le personnel SFACS, ait à tout moment libre, accès au matériel à entretenir et à ne laisser pénétrer dans la station que ses représentants dûment qualifiés.
- Il mettra à la disposition de SFACS, les moyens de manutention nécessaires, sur présentation des habilitations habituellement requises.
- A maintenir le local compresseur propre et parfaitement accessible. La quantité de poussière ambiante contenue ne doit pas imposer plus d'échange de filtre que prévu, au plan de maintenance.
- A fournir une alimentation électrique stable et conforme à la norme.
- A faire effectuer à ses frais les visites de contrôle exigées par la réglementation en vigueur ou à venir, ainsi que tous les travaux ou modifications pouvant en découler.

Le présent document ne dégage pas le Client de l'obligation normale de surveillance à effectuer en conformité avec le(s) manuel(s) d'instruction(s) du constructeur.

##### **5-2 OBLIGATION DE SFACS**

- SFACS répondra aux appels dans la journée et pourra intervenir dans les 48 heures ouvrées.

- 3 -

- Les travaux de réparation et remplacement de pièces, pour des causes extérieures à la présente proposition, ainsi que pour les autres frais qui ressortent des conditions générales de vente et de livraison de SFACS.
- Des dépannages d'urgence en dehors des horaires d'intervention en regard du chapitre 2.
- REVISION

La rémunération est établie en fonction des conditions économiques à la date de la signature de la présente.

Elle sera révisée annuellement, à la date anniversaire de la signature du présent document, et selon l'indice INSEE de hausse des prix en vigueur.

Si la nature, la consistance ou le volume global des interventions et travaux venaient à être modifiés, la rémunération convenue serait ajustée par voie d'avenant.

#### - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement du forfait ainsi que des fournitures y afférant, est exigible dès la fin des travaux.

### 9. DUREE DE L'OFFRE

La présente proposition est conclue pour une période de **TROIS ANS** à compter de la signature ; au-delà de ce terme, elle sera prorogée par périodes successives de 1 an, sauf congé donné par l'une ou l'autre des parties (voir § 10).

### 10. RESILIATION ANTICIPEE

Il est stipulé que chaque partie pourra résilier le présent plan de maintenance par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'échéance annuelle.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire à l'encontre du Client, celle-ci emportera de plein droit la résiliation de la proposition à ses torts et griefs.

Au cas de cessation définitive ou de suspension d'activité du Client, le Client aura la faculté de mettre fin au présent plan, sans dommage et intérêts, moyennant un préavis de deux mois.

En cas d'une grève générale ou sectorielle, arrêt de travail quelconque, conflit social, troubles intérieurs graves chez SFACS, guerre, réquisition, pénurie de marchandise, interdiction d'importer, calamité générale naturelle et, plus généralement tout fait quelconque indépendant de la volonté de SFACS, rendant l'exécution des engagements

- 5 -

Siège social, Bureaux et Ateliers : Les Meulles – 26350 - MONTRIGAUD

Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 SITE WEB: [www.sfacs-industrie.fr](http://www.sfacs-industrie.fr) ou PAR MAIL: [info@sfacs-industrie.fr](mailto:info@sfacs-industrie.fr)

- **Facteur de marche : 1/8 et en secours 2/8 3/8 sans WE (rayer la mention inutile) environ 5000 H/An**
- **Calendrier prévisionnel d'intervention : Mai 2017, Mai 2019, ...**
  - **Pour FILTRES RESEAU et PURO 10 : Mai 2017, etc... (tenant cpte de la saisonnalité et surtout de la marche en relève ou secours) en même temps que compresseur concerné.**
  - 
  - **Pour Sécheur adsorption SPX DELTECH : 17 Avril 2017 effectué et ensuite avec les filtres en Mai 2019.**
  - 
  - **Soit 1 fois tous les 2 ans**

### LISTE DE PIECES CONSOMMABLES

POUR LIGNE RESEAU " ref CSD105"

REF.	DESIGNATION, pièces principales d'usure	QTE
Pour SPX	Alumine (200kgs) à 5,98 € net ht /kg	1
	Kit Jts complet à voir le moment venu, vu faible taux de charge	
Réseau	Filtre F0216 – P 1µ à 253,11 € net ht unitaire Filtre F0216 – D 1µ à 253,11 € net ht unitaire Filtre F0216 – H 0,01µ à 253,11 € net ht unitaire <b>P puis H en entrée et D en sortie sécheur !</b>	1 de chaque
Traitement condensats PURO Elite 10	SHSM10/S1 à 194,42 € net ht unitaire SHSM10/S2 à 115,68 € net unitaire	1 de chaque

- Prix à ce jour 26/4/2017, impondérables éventuels non comptabilisés !
- 

### MAINTENANCE PREVENTIVE

EFFECTUEE PAR SFACS A 2000H

- REMPLACEMENT CARTOUCHES FILTRE AIR RESEAU
- CONTROLE PURGES
- CONTROLE REGULATION
- RESSERRAGE DES RACCORDS DE REGULATION
- RESSERRAGE DES CABLES D'ALIMENTATION  
(RESSERRAGE DES BORNERS, CONTROLE DES TENSIONS)

- 7 -

Siège social, Bureaux et Ateliers : Les Meulles – 26350 - MONTRIGAUD  
Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 SITE WEB: [www.sfacs-industrie.fr](http://www.sfacs-industrie.fr) ou PAR MAIL: [info@sfacs-industrie.fr](mailto:info@sfacs-industrie.fr)

SUITE A CET APPEL, UN TECHNICIEN SFACS, PRENDRA CONTACT AVEC VOUS POUR ANALYSER LE DYSFONCTIONNEMENT.

UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DE PREMIERE URGENCE SERA DISPENSEE.

UN RENDEZ VOUS VOUS SERA FIXE PAR CELUI CI AVEC VOTRE ACCORD, POUR UNE INTERVENTION DANS LES MEILLEURS DELAIS.

UN RAPPORT D'INTERVENTION VOUS SERA REMIS PRECISANT:

- LA NATURE DES OPERATIONS EFFECTUEES
- LES OBSERVATIONS EVENTUELLES SUR L'UTILISATION DU MATERIEL
- LES REMISES EN ETAT EVENTUELLES DU MATERIEL A EFFECTUER

### VOS CONTACTS

R.BRET	A.BALAZARD
	06 75 44 57 61

### NOS CONTACTS

DESTINATAIRE : Mrs RUARD et MOTTUEL-BAIN

STE LA DAUPHINOISE

☎ : 0684818996 ( accueil ) ou 0621251661

Fax : 0474580987

Mail :

[h.ruard@groupe-dauphinoise.com](mailto:h.ruard@groupe-dauphinoise.com)

[s.mottuel-bain@groupe-dauphinoise.com](mailto:s.mottuel-bain@groupe-dauphinoise.com)

### **PRIX DU PLAN DE MAINTENANCE en semaine.**

- FORFAIT FILTRES ET PURO 10.....612,00 €
- FORFAIT FILTRES ET PURO 10 ET SECHEUR SPX..... 1190,00 €
- FORFAIT RECYCLAGE DIFFERENTS FILTRES ET HUILES.....4, 50 €
- FORFAIT RECYCLAGE ALUMINE.....0,72 € / KG

L'HEURE DE DEPANNAGE POUR TOUTE INTERVENTION NON PREVUE DANS LA PRESENTE SERA FACTUREE :

EN SEMAINE.....56,25 €

LE SAMEDI.....84,37 €

LE KM.....0,94 €

CE FORFAIT N'INCLUT PAS LES PIECES DETACHEES, L'HUILE OU TOUTE AUTRE FOURNITURE, VOIR PAGE 7.

Le prix est établi hors TVA : la TVA est facturée en supplément au taux en vigueur.

Fait à Montrigaud  
Pour SFACS  
(date, cachet, qualité, signature)  
Sfacs Industrie  
Air Comprimé Services  
30,85 rue de Montalzon  
26350 MONTRIGAUD  
Tél. : 09 61 31 16 40 - Fax : 04 86 55 63 01  
Site Web : [www.sfacs-industrie.fr](http://www.sfacs-industrie.fr)  
Siret : 518 702 938 0023 - RCS Romans - FR 865 187 029 98

le 26/04/2017

Pour le Client, bon pour accord

COOPERATIVE DAUPHINOISE  
1. 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100  
38200 VIERNE

- 9 -

Siège social, Bureaux et Ateliers : Les Meulles - 26350 - MONTRIGAUD

Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 SITE WEB: [www.sfacs-industrie.fr](http://www.sfacs-industrie.fr) ou PAR MAIL: [info@sfacs-industrie.fr](mailto:info@sfacs-industrie.fr)

# COOPÉRATIVE DAUPHINOISE



GROUPE  
DAUPHINOISE

SFACS Industrie  
Les Meilles  
26350 MONTRIGAUD

N/Réf : VM/CB L972-1707-2033

Dossier suivi par Valérie MICHALLAT

Objet : Coopérative Dauphinoise - LA COTE ST ANDRE  
Site Les Olagnières / Propositions de Maintenance

Vienne le 11 juillet 2017

Messieurs,

Veillez trouver ci-joint, en 2 exemplaires originaux, les propositions de maintenance n°3 et n°4 pour les matériels installés à la station semences Les Olagnières à LA COTE ST ANDRE (38), validées par nos soins.

Merci de nous retourner un exemplaire signé par Sfacs Industrie.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR TECHNIQUE  
F. FAYANT

PJ : Proposition de maintenance n° 3 et Proposition de maintenance n°4  
+ annexe 2  
en 2 exemplaires originaux  
Copie : Hubert RUARD

*Agir au service des Agriculteurs*